

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 83401217.1

51 Int. Cl.³: **A 47 F 3/00**

22 Date de dépôt: 14.06.83

30 Priorité: 28.06.82 FR 8211291

43 Date de publication de la demande:
11.01.84 Bulletin 84/2

84 Etats contractants désignés:
BE DE GB IT LU NL SE

71 Demandeur: **Guinard, Michel**
40 avenue des Hêtres
F-91170 Viry-Chatillon(FR)

72 Inventeur: **Guinard, Michel**
40 avenue des Hêtres
F-91170 Viry-Chatillon(FR)

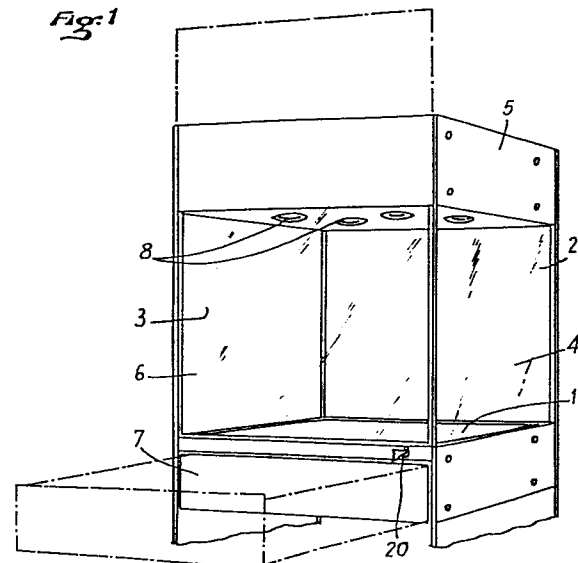
74 Mandataire: **Bruder, Michel**
10 rue de la Pépinière
F-75008 Paris(FR)

54 **Vitrine d'exposition d'objets précieux, tels que des bijoux.**

57 La présente invention concerne une vitrine d'exposition d'objets précieux, tels que des bijoux, comportant un plateau horizontal sur lequel sont placés les objets, ce plateau constituant le fond d'un volume parallélépipédique délimité, sur trois de ses faces, à savoir une face antérieure et deux faces latérales, par des plaques transparentes fixes s'étendant jusqu'à un caisson supérieur surplombant le plateau.

Cette vitrine est caractérisée en ce que la quatrième face du volume parallélépipédique est fermée par un portillon (6) monté à coulissement vertical et en ce que des moyens d'entraînement (11, 12, 15, 16) à commande électrique sont prévus dans le caisson supérieur (5) pour faire coulisser le portillon (6) verticalement.

Fig.1



La présente invention concerne une vitrine d'exposition d'objets précieux, tels que des bijoux.

On connaît déjà des vitrines d'exposition qui comportent un plateau horizontal sur lequel sont placés des
5 objets précieux, tels que des bijoux, présentés à la vue des acheteurs éventuels. Ce plateau constitue la partie inférieure d'un caisson parallélépipédique dont trois faces verticales à savoir une face avant et deux faces latérales sont formées par des plaques transparentes en verre ou matière
10 plastique. Ces trois faces sont reliées, le long de leurs bords supérieurs, à un caisson supérieur dans lequel sont logées une ou plusieurs lampes dirigées vers le bas et servant à éclairer les objets placés sur le plateau d'exposition. Sous ce plateau est disposée une tablette qui est
15 montée à coulissement d'avant en arrière et vice versa, tablette qui peut être tirée vers l'arrière pour permettre d'y placer les objets, afin que les acheteurs éventuels puissent les voir de plus près. La quatrième face du volume parallélépipédique située au-dessus du plateau est fermée
20 par une ou deux portes transparentes qui sont articulées chacune autour d'un axe vertical, le long d'un de leurs bords. Ces portes sont maintenues fermées au moyen d'une serrure, pour éviter le vol.

De telles vitrines présentent l'inconvénient de ne
25 pas offrir une protection parfaite à l'égard du vol car il est possible de voler des objets placés sur le plateau d'exposition en introduisant un outil dans l'espace entre la ou les portes pivotantes et la partie fixe du châssis de la vitrine.

30 La présente invention vise essentiellement à remédier à cet inconvénient en procurant une vitrine de conception particulièrement simple et dont l'élément mobile qui assure la fermeture de l'espace où sont exposés les objets, empêche tout vol par effraction.

35 A cet effet cette vitrine d'exposition d'objets précieux, tels que des bijoux, comportant un plateau horizontal sur lequel sont placés les objets, ce plateau constituant le fond d'un volume parallélépipédique délimité, sur

trois de ses faces, à savoir une face antérieure et deux faces latérales, par des plaques transparents fixes s'étendant jusqu'à un caisson supérieur surplombant le plateau, est caractérisé en ce que la quatrième face du volume parallélépipédique est fermée par un portillon monté à coulissement vertical et en ce que des moyens d'entraînement à commande électrique sont prévus dans le caisson supérieur pour faire coulisser le portillon verticalement.

Suivant une caractéristique complémentaire de l'invention la vitrine comporte un commutateur actionné par une serrure à clef pour commander l'alimentation électrique d'un moteur provoquant le soulèvement du portillon coulissant.

La vitrine suivant l'invention offre l'avantage que, lorsque le portillon est en position basse ou fermée, il est absolument impossible d'avoir accès à l'intérieur du volume parallélépipédique et en particulier au plateau sur lequel sont exposés les objets. La fermeture est rendue parfaitement hermétique du fait que les bords verticaux du portillon coulissent dans des glissières fixes.

On décrira ci-après, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de la présente invention en référence au dessin annexé sur lequel:

La figure 1 est une vue en perspective de la partie supérieure d'une vitrine d'exposition suivant l'invention, le portillon étant représenté en trait plein en position basse de fermeture et en trait mixte en position haute d'ouverture.

La figure 2 est une vue en perspective, avec arrachement partiel, du caisson supérieur dans lequel est logé le mécanisme d'entraînement du portillon coulissant.

La vitrine d'exposition qui est représentée partiellement sur la figure 1 comprend un plateau horizontal 1 qui fait partie d'un module parallélépipédique dont seule la partie supérieure est représentée. Cette partie supérieure comprend trois parois verticales transparentes fixes à savoir une paroi antérieure 2 et deux parois latérales 3 et 4. Ces parois 2, 3, 4 en verre ou en matière plastique, sont reliées, à leurs extrémités supérieures, à un caisson supé-

rieur 5. La face postérieure du volume parallélépipédique ainsi défini est obturée, suivant l'invention, par un portillon 6 coulissant verticalement. En dessous du plateau d'exposition 1 est disposée une tablette 7 qui peut coulis-
5 ser horizontalement et qui peut être tirée vers l'arrière, dans une position sortie représentée en trait mixte sur la figure 1, position dans laquelle la tablette 7 peut recevoir les objets se trouvant sur la plateau 1.

Le caisson supérieur 5, qui est représenté d'une
10 manière plus détaillée sur la figure 2, comprend un circuit d'alimentation pour des lampes d'éclairage 8 qui sont tournées vers le bas et qui servent à éclairer les divers objets placés sur le plateau 1.

Le caisson supérieur 5 qui est représenté d'une
15 manière plus détaillée sur la figure 2 contient des moyens d'entraînement à commande électrique pour provoquer le mouvement de coulisement vertical du portillon postérieur 6. Les deux bords verticaux du portillon 6 sont guidés dans des glissières verticales 9 qui s'étendent à l'endroit de la
20 jonction du portillon 6 avec les deux faces latérales verticales 3 et 4.

Le mouvement vertical du portillon 6 est commandé par un moteur électrique 11 qui entraîne en rotation un tambour 12 d'axe vertical et dont l'extrémité inférieure
25 tourillonne dans un support formant palier 13 fixé au fond horizontal 14 du caisson 5. A ce tambour sont accrochés deux câbles 15 et 16 de façon telle que ces câbles s'enroulent sur le tambour 12 ou se déroulent simultanément lors d'une rotation de ce tambour dans un sens ou dans l'autre. Chacun
30 des câbles 15, 16 passe sous une première poulie 17 d'axe horizontal puis sur une autre poulie 18 également d'axe horizontal, située au-dessus de la précédente. Les poulies 17 et 18 sont respectivement montées à rotation sur des ailes verticales 19a et 19b de cornières 19 qui sont fixées
35 aux faces latérales 5a, 5b du caisson 5 par leurs ailes 19b. Les autres ailes 19a s'étendent perpendiculairement vers l'intérieur du caisson et l'une en direction de l'autre. Après avoir passé sur la poulie supérieure 18 chacun des

câbles 15, 16 s'étend vers le bas, dans l'une des glissières 9, et il est accroché, à son extrémité inférieure, à un point du bord vertical du portillon coulissant 6, à proximité du bord inférieur de celui-ci.

5 Par conséquent, lorsqu'on alimente le moteur 11 dans le sens approprié, le tambour 12 entraîné en rotation provoque l'enroulement sur lui-même des câbles 15, 16 et par conséquent une traction sur ces câbles qui provoque un mouvement vers le haut du portillon coulissant 6. Ce portillon
10 peut alors passer de sa position basse de fermeture, représentée en trait plein sur la figure 1, à sa position haute d'ouverture, représenté en trait mixte, dans laquelle il est soulevé au-dessus du caisson supérieur 5.

La commande de l'alimentation électrique du moteur
15 11 s'effectue au moyen d'un commutateur actionné par une serrure à clef 20. Ce commutateur peut présenter avantageusement trois positions à savoir une position d'arrêt, une position de montée et une position de descente.

Par ailleurs un verrou électromagnétique 22 est
20 disposé dans le caisson 5 et ce verrou est fixé sur l'une des parois latérales 5a, 5b ou sur un autre support approprié fixé sur le fond 14 du caisson 5. Ce verrou 22 comporte un noyau coulissant 23 qui s'étend horizontalement et qui fait normalement saillie, en position de fermeture, au-dessus du
25 bord supérieur 6a du portillon coulissant 6, pour empêcher la montée du portillon 6.

REVENDEICATIONS

1- Vitrine d'exposition d'objets précieux, tels que des bijoux, comportant un plateau horizontal sur lequel sont placés les objets, ce plateau constituant le fond d'un volume parallélépipédique délimité, sur trois de ses faces, à savoir une face antérieure et deux faces latérales, par des plaques transparents fixes s'étendant jusqu'à un caisson supérieur surplombant le plateau, caractérisé en ce que la quatrième face du volume parallélépipédique est fermée par un portillon (6) monté à coulissement vertical et en ce que des moyens d'entraînement (11,12,15,16) à commande électrique sont prévus dans le caisson supérieur (5) pour faire coulisser le portillon (6) verticalement.

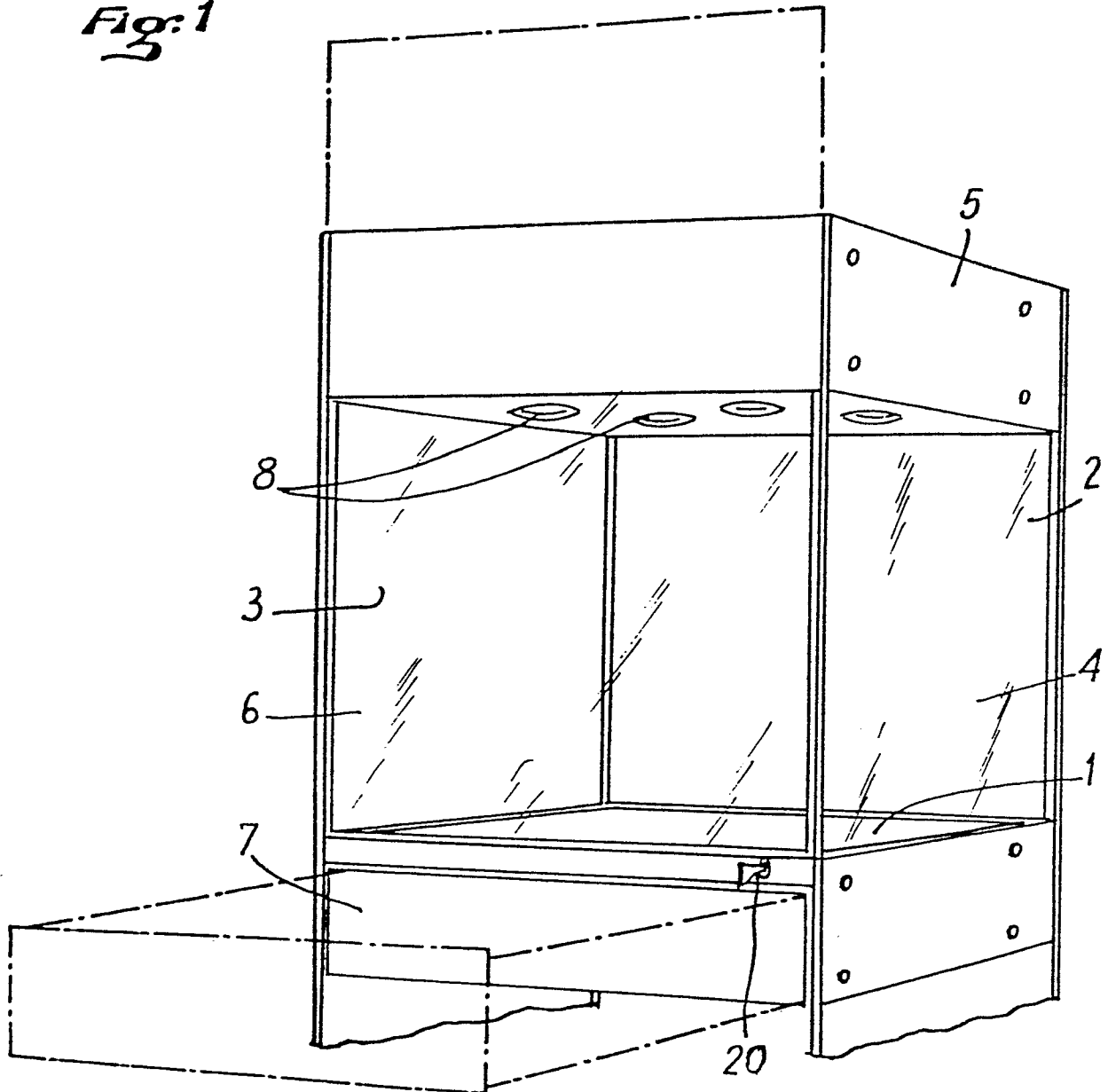
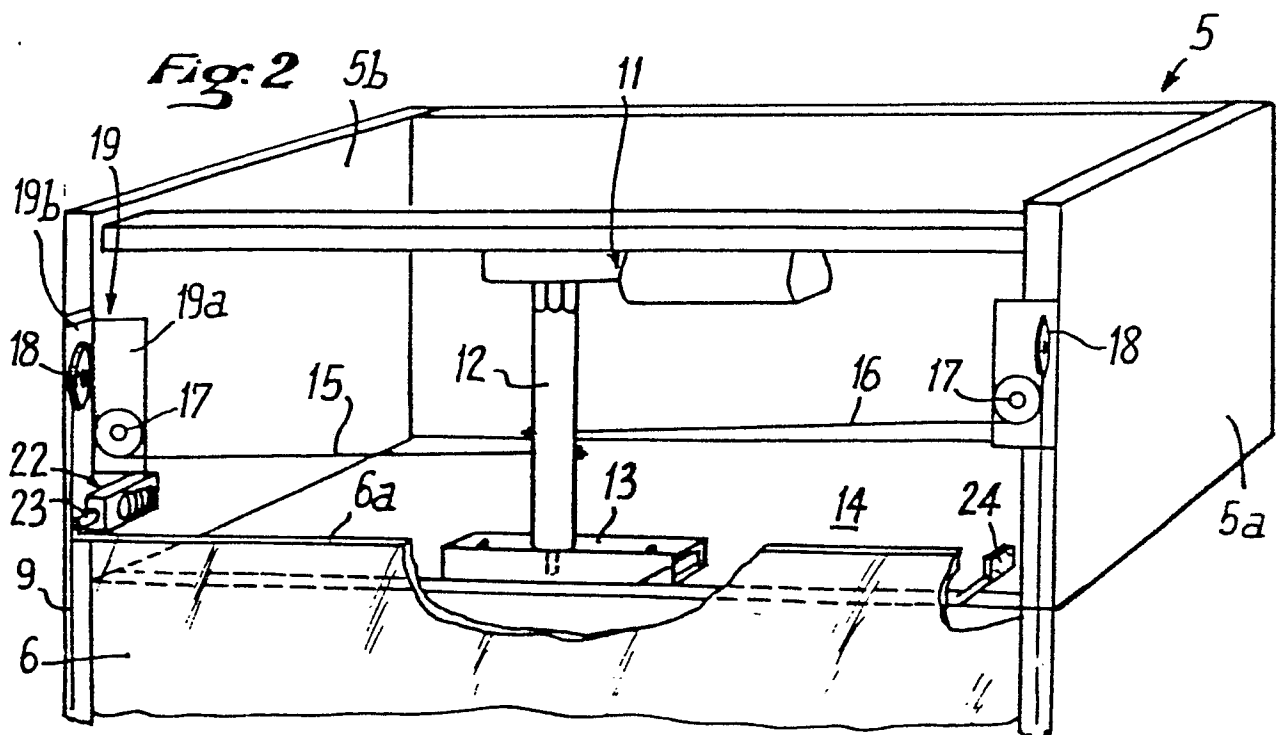
2- Vitrine suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens d'entraînement du portillon (6) comprennent un moteur électrique (11) entraînant en rotation un tambour (12) sur lequel sont accrochés et enroulés des câbles (15, 16) passant sur des poulies (17, 18) et dont les extrémités sont accrochées à des points des bords verticaux du portillon coulissant (6), à proximité du bord inférieur de celui-ci, ces bords verticaux étant logés dans des glissières verticales (9) s'étendant à l'endroit de la jonction du portillon (6) avec les deux faces latérales (3, 4) de la vitrine.

3- Vitrine suivant la revendication 2, caractérisée en ce qu'elle comporte un commutateur actionné par une serrure à clef (20) pour commander l'alimentation électrique du moteur (11) provoquant le soulèvement du portillon coulissant (6).

4- Vitrine suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'un verrou électromagnétique est fixé dans le caisson (5), ce verrou comportant un noyau coulissant (23) s'étendant horizontalement et faisant normalement saillie, en position de fermeture, au-dessus du bord supérieur (6a) du portillon coulissant (6).

5- Vitrine suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que des contacts de fin de course (24) sont prévus pour détecter les fins de

courses de montée et de descente du portillon coulissant
(6).

Fig:1*Fig:2*



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0098195

Numéro de la demande

EP 83 40 1217

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Y	US-A-4 141 610 (SHOICHIRO ANDO) * Figures 1-3; colonne 2, lignes 51-59; colonne 3, lignes 26-29 *	1,2,5	A 47 F 3/00
A		3,4	
Y	FR-A- 566 226 (PIEPLU) * En entier *	1,2,5	
A		3	
Y	US-A-1 472 864 (BURNS) * Page 2, lignes 57-73; figures 1-4 *	1,2,5	
A		3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
A	US-A-2 534 576 (CONTINENZA) * Figures 1-6; colonne 3, lignes 51-70 *	1-5	A 47 F E 06 B
A	GB-A-1 128 392 (TURNER & BROWN) * Figure 1 *		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23-09-1983	Examineur CURZI D.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	